



**Protocole d'accord
15 octobre 2012
—
Université de Toulouse**

Université de Toulouse

15 rue des Lois - 31000 Toulouse - Tél. : 05 61 14 80 10 - Télécopie : 05 61 14 80 20
www.univ-toulouse.fr



SOMMAIRE

1. Introduction	3
1.1 Introduction à la lecture : La démarche de concertation du site.....	3
1.2 Une ambition partagée par les acteurs du site	3
1.3 Une stratégie commune à tous les établissements	5
2. La gouvernance de l'Université de Toulouse	7
3. Les actions et programmes de l'IDEX	11
3.1 L'Action « Recherche »	11
Principes et programmes	11
La sélection des projets au sein des programmes	14
3.2 L'Action « Formation »	16
3.3 L'Action « International ».....	21
3.4 L'action « Vie de Campus »	22
4. Ressources humaines	25
5. Calendrier prévisionnel et maquette financière	26
5.1 Le calendrier de mise en œuvre	26
5.2 La maquette financière (en construction)	27

1. Introduction

1.1 Introduction à la lecture : La démarche de concertation du site

A l'issue du concours IDEX, dont le site toulousain a été lauréat, un Comité de Concertation de Site (CCS) a été constitué afin de permettre une large concertation au niveau de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche du site. Tout en respectant les fondamentaux du projet, c'est-à-dire porter l'ambition d'un rapprochement des établissements d'enseignement supérieur donnant naissance à une Université de Toulouse attractive et développant ses forces au meilleur niveau, le CCS s'est donné pour mission de revoir le projet initial, afin de proposer :

- une modification de la gouvernance de la future Université de Toulouse, qui permette d'articuler l'expression démocratique et l'intervention de personnalités extérieures (pour renforcer l'impartialité) pour choisir les projets financés par les fonds de l'IDEX ;
- une actualisation de l'ensemble des programmes de l'IDEX, au regard des montants finalement disponibles pour le site de Toulouse (un budget divisé par deux) et des résultats finaux concernant les appels d'offres LABEX et IDEFI.

Deux groupes de travail thématiques (Projet et Gouvernance de l'Université de Toulouse et Programmes de l'IDEX) ont été organisés, permettant à toutes les parties prenantes du site (étudiants, personnels administratifs et techniques, enseignants-chercheurs, représentants des organismes...) d'analyser les propositions contenues dans le projet UNITI et de proposer des évolutions. Une centaine de personnes a ainsi été mobilisée sur ces deux groupes de travail, qui se sont appuyés sur le travail de nombreuses autres personnes, qui se sont rassemblées au sein de chaque établissement. Un processus de concertation a été défini, ainsi que les principaux jalons et résultats attendus pour avancer sur ces sujets.

Le travail de concertation réalisé dépasse le cadre de l'IDEX, car il cherche également à clarifier les éléments de consensus, qui sont les bases communes indispensables pour permettre la construction de la future Université de Toulouse (UT), de nature fédérale.

Toutes les propositions des groupes de travail ont été examinées en CCS, et transmises aux établissements pour concertation et validation au sein de chaque communauté. Ce document – *protocole d'accord* entre les établissements - résulte donc d'une large démarche de concertation, qui assure une forte adhésion au projet actualisé de l'IDEX.

1.2 Une ambition partagée par les acteurs du site

Notre ambition est de construire en Midi-Pyrénées une université de rang mondial sur la base d'une structure fédérale. Cette université fédérale est destinée à nous permettre de satisfaire dans les meilleures conditions nos missions de service public d'enseignement



supérieur et de recherche. Elle utilisera ainsi tout le potentiel scientifique de la Région, sans exclusion, en se plaçant au cœur de l'écosystème régional de l'innovation, et cherchera en permanence à atteindre la meilleure qualité de formation comme de recherche. Elle facilitera l'identification de l'offre de formation et de recherche pour les différents publics concernés.

Fonctionnant en réseau ouverts à d'autres réseaux nationaux et internationaux, cette Université fédérale proposera aux étudiants le meilleur des deux systèmes de formation qui coexistent en France, celui des grandes Ecoles et celui des Universités. L'Université de Toulouse est ainsi au centre du système de formation. Elle offrira des parcours adaptés aux étudiants en fonction de leurs objectifs et de leurs talents, permettant la réussite du plus grand nombre tout en donnant aux meilleurs étudiants, quelle que soit leur origine, la possibilité de développer leur potentiel. Fondée sur un principe de spécialité, l'offre de formation sera globale, permettant à ceux qui le souhaitent de diversifier leurs parcours en recourant aux compétences de plusieurs établissements. L'Université de Toulouse développera la formation doctorale en la mettant en réseau avec les meilleures universités d'Europe. Enfin elle associera étroitement les organismes de recherche pour porter la recherche au meilleur niveau, dans le souci constant de l'attractivité internationale.

Nous souhaitons inscrire cette ambition dans une constitution, signée par l'ensemble des parties prenantes du site et qui concrétisera les principes fondateurs de notre projet, à travers le respect de la démocratie et de la collégialité, des principes de spécialité et de subsidiarité, en prenant en compte la diversité et le respect des missions du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le projet porté collectivement par les établissements de formation et de recherche et les organismes de recherche présents en Midi-Pyrénées est celui d'une université fédérale, l'Université de Toulouse, qui rassemble l'ensemble des acteurs régionaux en respectant leur autonomie et la diversité des fonctionnements.

Contrairement à ce qui avait été annoncé dans le projet UNITI, qui proposait à terme la fusion des universités, la construction de l'Université de Toulouse s'inscrit donc dans une approche fédérale, basée sur une double ambition d'efficacité et de respect des principes démocratiques. L'Université de Toulouse sera un établissement public (dont le statut juridique devrait découler de la future loi), qui aura trois missions principales : la gouvernance de projets fédéraux (opération Campus, projet IDEX, services d'appui fonctionnel inter-universitaires...); le pilotage et la coordination de projets inter-établissements (négociation globale du contrat quinquennal MESR, Ecoles Doctorales, plateformes de recherche ou de formation mutualisées, portail d'accès à l'offre de formation...) ; la promotion et l'animation de la concertation et de la coopération entre les différents acteurs (projets de recherche pluridisciplinaires, formations transversales et/ou internationales...). Sa gouvernance garantira une participation équilibrée de l'ensemble des acteurs du site, par une représentation institutionnelle des établissements, ainsi que par une représentation directe des personnels et des usagers. Le nouveau projet permettra d'associer pleinement à la démarche les EPST et l'ensemble des établissements du PRES au-delà des seuls fondateurs.

1.3 Une stratégie commune à tous les établissements

Le projet de l'Université de Toulouse est plus large que celui de l'IDEX.

En cohérence avec ces principes fondateurs, les acteurs du site considèrent l'attractivité et l'excellence scientifique et pédagogique, comme les objectifs centraux du projet IDEX, qui se donne comme ambition de mener à son plus haut niveau l'ensemble des acteurs du site, personnels et étudiants, en particulier sur les aspects recherche et formation, tout en veillant au respect de critères sociétaux, permettant, entre autres, de lutter contre l'échec en formation ou de favoriser le développement économique.

L'attractivité du site est un des principaux objectifs du projet, afin d'attirer les meilleurs talents (chercheurs, enseignants-chercheurs, étudiants..); cet objectif s'articule avec celui de construire une université sociale et solidaire, ouverte sur le monde, à la pointe de la recherche et offrant un environnement adapté et des formations diversifiées, pour que chacun y construise un parcours éducatif et professionnel correspondant à son potentiel.

Notre volonté est de soutenir les formations et les centres de recherche d'excellence de la région Midi-Pyrénées, ainsi que d'accompagner les équipes et les formations prometteuses pour renforcer et dynamiser le lien entre recherche, innovation et développement économique.

En s'appuyant sur le réseau extrêmement dense d'entreprises en région, qui développent des recherches appliquées en partenariat avec le monde académique, nous voulons fédérer et amplifier l'ensemble du processus de valorisation de la recherche. Notre objectif est d'associer les partenaires industriels, en partageant une feuille de route stratégique sur l'ensemble de la chaîne de l'innovation, permettant d'intégrer des projets de recherche amont, qui répondent à des enjeux industriels et sociétaux de long terme.

En s'appuyant également sur la richesse des compétences académiques présentes dans la région, nous voulons offrir aux étudiants des programmes originaux de formation pluridisciplinaire, et adapter les parcours de formation afin de concilier soutien aux étudiants dans une perspective de réussite, et développement des talents à leur meilleur niveau.

Le projet IDEX s'inscrit volontairement dans une logique de progression de type «bottom-up», pour encourager et soutenir les meilleures initiatives de tous les acteurs du site. C'est pourquoi l'ensemble des équipes de recherche des parties prenantes de l'UT (membres du PRES et organismes de recherche) est éligible aux programmes de recherche financés par l'IDEX. Ainsi, si les LABEX et les IDEFI déjà sélectionnés déterminent, au démarrage de l'IDEX, un périmètre d'actions déjà identifié, celui-ci s'élargira au fur et à mesure, que de nouvelles équipes, émergentes ou consolidées, seront identifiées et financées, dans le cadre des appels à projet IDEX.

Ce projet doit générer une dynamique vertueuse au profit de l'ensemble des acteurs du site, avec des effets d'entraînement sur de nombreuses dimensions : attractivité des équipes de recherche et des formations, multiplication des financements nationaux et internationaux, mobilité entrante et sortante des enseignants-chercheurs et des étudiants, transdisciplinarité, ou encore essaimage des innovations au sein du tissu économique régional.

2. La gouvernance de l'Université de Toulouse

La structure de gouvernance de l'Université de Toulouse sera organisée autour de trois organes¹ : le Conseil d'Administration, l'Assemblée de la Communauté et le Directoire. En outre, un quatrième organe – le Comité d'Arbitrage IDEX – sera spécialement créé pour sélectionner les projets financés par les fonds IDEX (cf. schéma page suivante).

Le Conseil d'Administration représentera les personnels et usagers de tous les établissements et organismes membres de l'UT. Dans le respect du principe de subsidiarité, il élaborera le contrat quinquennal de l'UT. Il sera responsable de la gestion des missions déléguées par les établissements à l'UT et de la coordination des actions entre les établissements fédérés. Il aura pleine autorité sur le périmètre du budget délégué par les établissements qui composent l'UT. Il consultera l'Assemblée de la Communauté sur les sujets qui la concernent.

L'élection des membres² du CA de l'UT se fera sous la forme d'une élection directe, parallèlement aux élections des CA des établissements. A minima, les trois collèges électoraux (étudiants, doctorants / BIATSS / enseignants du supérieur, chercheurs) seront représentés, avec un scrutin par entité fédérée.

Une entité fédérée est le regroupement de plusieurs établissements et/ou composantes d'établissements de l'UT qui, sur la base d'une convention d'adhésion (ou charte), choisissent de constituer un collège électoral unique (subdivisé en étudiants, BIATSS et personnels d'enseignement et de recherche) au sein de l'Université de Toulouse, pour assurer la représentation directe de leurs personnels et usagers au CA de l'UT.

Les membres de l'entité fédérée devront, en particulier, mettre en place une structure d'échange, décrite dans la charte, pour permettre le dialogue et la concertation entre les élus des CA des établissements et les élus au CA de l'UT. Au-delà de la simple représentation électorale, l'entité fédérée a également vocation à favoriser le développement de coopérations renforcées et de projets transverses communs entre ces membres. Cependant, ces entités fédérées n'ont pas vocation à être des institutions intégratrices qui les placeraient au-dessus des établissements, leur statut et leur forme juridique sera donc à définir en vue de ces objectifs et pourront dépendre du périmètre considéré.

Le CA comprendra également des personnalités qualifiées, membres de droit et représentants des institutions locales (collectivités territoriales), nationales (Ministères, par exemple) et du monde socio-économique (pôles de compétitivité, par exemple).

Etant donné leur représentation au sein du Directoire, les Présidents et Directeurs des établissements, ainsi que les représentants des organismes de recherche, seront membres invités permanents au CA.

¹ Les compétences respectives de ces trois organes sont en cours de définition

² Le nombre de membres au CA est en cours de définition et dépend du nombre d'entités fédérées

L'Assemblée de la Communauté sera l'organe transversal, représentant plus finement la diversité du site et de ses territoires, en matière de recherche, de formation, de vie de campus, de politique sociale et de projets transversaux. Elle aura notamment vocation à représenter les structures transversales porteuses des collaborations entre les établissements (Collège Doctoral de l'Université de Toulouse, ARIUT Midi-Pyrénées, par exemple). Elle pourra s'organiser en commissions de travail et sous-commissions (par exemple : Recherche et Doctorat / Formation et enjeux transversaux / Projets de sites infra-régionaux, Culture et initiatives étudiantes / Politique sociale / Territoires). Elle rendra des avis sur ses domaines de compétences, avis qui pourront s'imposer au CA de l'UT, s'ils sont adoptés à une forte majorité (2/3 ou 3/4 par exemple).

L'Assemblée de la Communauté comprendra des membres des conseils centraux des établissements (CS et CEVU), des membres de pôles de recherche (directeurs de laboratoire, par exemple), des représentants des formations transverses (comme l'IUFM, les IUT, les écoles doctorales,...) des représentants des pôles territoriaux de formation et de recherche (Tarbes, Albi, par exemple) ou encore, des représentants de la société civile et économique.

Le Directoire est l'organe exécutif de l'Université de Toulouse qui veille à la réalisation des missions de l'UT selon les décisions du CA, dans le respect des principes de subsidiarité et de spécialité vis-à-vis des établissements. Il a la charge de proposer au CA une stratégie cohérente pour la gestion des moyens communs qui relèvent de la responsabilité de l'UT, sur la base des stratégies des établissements. Il assure la consolidation des budgets et des projets des établissements pour permettre une négociation globale du contrat quinquennal avec le MESR.

Il comprend les Présidents et Directeurs des établissements membres de l'UT et les représentants des organismes de recherche, sur la base d'une représentation tournante pour certains d'entre eux³. Le Président Exécutif de l'UT sera proposé par le Directoire et élu par le CA de l'UT. Les Présidents et Directeurs des établissements membres de l'UT ne pourront pas postuler pour le poste de Président Exécutif. Une procédure de destitution sera inscrite dans les statuts de la future UT.

Afin de garantir l'efficacité et l'impartialité dans l'attribution des fonds IDEX, un Comité d'Arbitrage IDEX sera mis en place pour choisir les projets financés dans la majorité des programmes de l'action « Recherche ». Celui-ci sera composé de 10 à 20 personnalités, sans lien avec le site et reconnues scientifiquement au plan international. Le Comité d'Arbitrage s'appuiera sur des comités d'expertise *ad hoc* qu'il choisira selon la nature des projets déposés.

La constitution du Comité d'Arbitrage se fera à travers l'élaboration, par les établissements, d'une proposition ouverte d'un nombre suffisant de personnalités pour donner la possibilité d'un vrai choix aux personnes chargées de la sélection finale. Cette liste sera soumise aux

³ Le nombre de membres au Directoire est en cours de définition (environ 10 personnes)

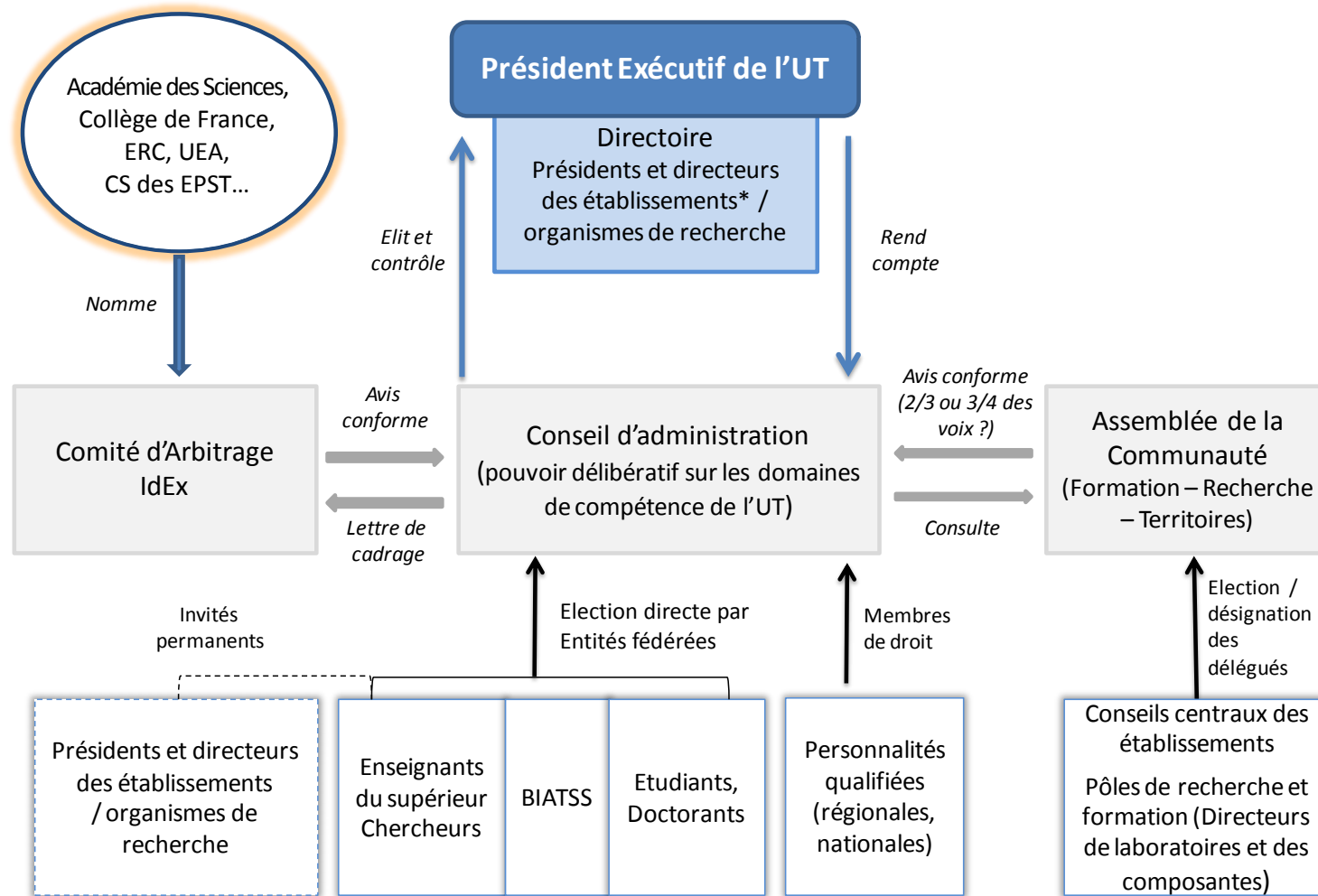
Présidents d'une dizaine d'instances nationales et internationales, extérieures au site (EUA, ERC, Académie des Sciences, Académie des Technologies, Académie des Sciences Morales et Politiques, Collège de France, Conseils Scientifiques des EPST⁴), qui sélectionneront au final les membres du Comité.

Le Comité d'Arbitrage IDEX mettra en œuvre le processus de sélection et d'affectation des moyens au sein des programmes de l'action « Recherche », sur la base d'une lettre de cadrage remise par l'UT, dans le respect des objectifs et des principes définis dans le protocole. A partir des avis des comités d'expertise, le Comité sélectionnera et classera les projets au sein de chaque programme. Il soumettra sous forme d'avis conforme ce classement et l'affectation des moyens correspondants au CA de l'UT, qui pourra saisir le Comité d'Arbitrage eu égard au respect de la lettre de cadrage, voire invalider globalement la proposition mais, en aucun cas, modifier le classement. Le Comité d'Arbitrage sera également informé de l'affectation des fonds de l'IDEX sur les programmes qui ne relèvent pas de sa compétence directe.

Les programmes de l'IDEX seront gérés par l'UT de façon à permettre aux comités d'arbitrage et d'expertise d'avoir une efficacité maximale dans le respect de la disponibilité limitée des personnalités qui les composeront. Leurs membres pourront recevoir des indemnités pour leurs travaux et les frais afférents.

⁴ La liste des instances nationales et internationales sollicitées reste à valider

Schéma général de la gouvernance de l'Université de Toulouse



Établissements* : établissements fondateurs et associés du PRES actuel (représentation tournante)

3. Les actions et programmes de l'IDEX

3.1 L'Action « Recherche »

Principes et programmes

Quatre principaux objectifs structurent l'action « Recherche » de l'IDEX : le développement de l'activité de recherche, par un soutien ciblé des ressources humaines et techniques ; la convergence des politiques et l'efficacité des moyens mis en œuvre en améliorant la coordination entre établissements en matière de recherche ; l'émergence d'idées innovantes et/ou interdisciplinaires et le soutien aux synergies formation / recherche / innovation.

Afin de répondre à ces objectifs, les programmes financés dans le cadre de l'action « Recherche » répondent à plusieurs principes :

- Ils sont ouverts à l'ensemble des équipes de recherche des établissements parties prenantes de l'Université de Toulouse (Établissements d'enseignement supérieur et de recherche et organismes de recherche).
- Ils soutiennent des projets, pour lesquels l'intervention des financements IDEX est déterminante, tout en appréciant cette intervention au regard des spécificités de chaque domaine scientifique concerné. Ainsi, aucun montant « plancher » n'est déterminé à priori.
- Ils soutiennent des projets pour lesquels le financement de l'IDEX se différencie des autres possibilités de financement locales, nationales ou internationales (BQR établissement, ANR, FP7, ERC...).
- Ils soutiennent des projets avec un engagement de financement à durée limitée, inférieure ou égale à cinq ans, afin de maximiser l'effet d'impulsion des fonds IDEX sur la dynamique du site et garantir l'effet de renouvellement du périmètre des équipes soutenues. Au terme de cette durée, les projets doivent avoir trouvé d'autres moyens d'assurer leur pérennité. Un projet qui aurait rempli ses objectifs mais dont la pérennité serait compromise pour des raisons exogènes et imprévues pourra exceptionnellement solliciter une prolongation par une candidature motivée soumise au même processus de sélection.

L'Action « Recherche » comporte six programmes complémentaires entre eux :

- Un programme concernant les LABEX, sélectionnés dans le cadre des Investissements d'Avenir

- Trois programmes « blancs » ouverts à toutes les thématiques et à tous types de travaux de recherche, depuis les projets les plus académiques, jusqu'aux recherches appliquées menées dans le cadre de partenariats avec des entreprises. Il s'agit des programmes « Chaires d'attractivité », « Emergence » et « Transversalité ». Ces programmes sont accessibles aux différentes communautés scientifiques, sans critères qui limiteraient la capacité de certaines équipes à postuler, comme la taille, la discipline ou les montants des projets. Les programmes « Emergence » et « Transversalité » ont pour objectif de favoriser le développement de nouveaux projets, qui une fois matures, ont vocation à être financés par des programmes nationaux ou internationaux.
- Deux programmes particulièrement structurants pour le développement d'une politique de recherche portée par l'UT : les programmes « Equipements » et « Actions Thématiques Stratégiques » (ATS).

Le programme « LABEX »

Les LABEX labellisés sont financés suivant les termes de la convention signée avec l'Etat et mettent en œuvre le programme déposé en s'appuyant sur l'UT et les établissements concernés ; les Labex peuvent être refinancés par l>IDEX au bout des 8 ans probatoires, sous conditions d'une demande faite par les CA des entités qui les composent et d'une évaluation favorable par le Comité d'Arbitrage.

Le programme « Chaire d'attractivité »

Ouverte à l'ensemble de la communauté scientifique du site, cette action a pour objectif d'attirer sur le site de Toulouse des scientifiques seniors à très forte visibilité internationale dans le cadre d'un recrutement permanent comme professeur d'université, directeur de recherche ou sur un emploi statutaire équivalent (professeur des écoles des mines, par exemple) par un établissement du site, ou en tant que « professeur invité de longue durée » avec une présence minimale cumulée d'un an sur le site de Toulouse, en soutien du développement d'un programme de collaboration porté par une équipe locale.

Le financement des chaires consiste, pendant une durée pouvant aller jusqu'à 5 ans, d'un soutien à la recherche, sous la forme d'un accompagnement financier direct pour mener les travaux de recherche, et de personnels de recherche, sous la forme de doctorants et de post-doctorants, pour un montant global maximum d'environ 1M€ déterminé par le Comité d'Arbitrage lors de la sélection de la Chaire. Le financement de l>IDEX n'est pas destiné à la mise en place de sursalaires.

Les propositions de création de chaires devront obligatoirement comporter le nom du candidat à la chaire. Ces candidats devront être extérieurs au site ou nouveaux entrants, c'est-à-dire ne pas être déjà titulaires d'un emploi permanent dans un des établissements de l'UT, ou avoir été recrutés depuis moins de 18 mois.

Le programme « Emergence »

L'objectif de ce programme est de donner une impulsion significative à des projets scientifiques et technologiques qui présentent des objectifs originaux, en rupture avec les axes de recherche traditionnels. Il s'agit de préparer le renouvellement scientifique de notre site, de soutenir les nouvelles directions de recherche qui émergent afin d'être toujours à la pointe de la science. Ce programme, sans orientation thématique, permettra de tester des idées nouvelles, à travers un financement adapté aux besoins des communautés scientifiques. Il ne sera pas demandé de montant minimal par projet pour pouvoir postuler à ce programme, mais les projets proposés devront se différencier par rapport aux projets de type BQR déjà financés par les établissements.

Le programme « Transversalité »

Les grandes avancées scientifiques reposent souvent sur la capacité à associer des savoirs venant plusieurs disciplines. Notre structuration rend pourtant la recherche transdisciplinaire souvent compliquée à financer. L'Université de Toulouse a des forces dans de nombreux domaines et vise à créer les ponts entre eux pour développer la recherche aux interfaces de ces secteurs. L'objectif de ce programme est donc de soutenir la coordination et l'animation de réseaux scientifiques inter et pluridisciplinaires adossés majoritairement à la communauté de recherche en région. Typiquement, un financement compris entre 10 et 50k€ par an pourrait être attribué par projet, pour la durée maximum de 5 ans.

Le programme « Equipements »

Une production scientifique au meilleur niveau nécessite que les équipements soient aussi au meilleur niveau. Ce programme a pour objectif de donner à l'Université de Toulouse la possibilité de cofinancer (au maximum à 50%) avec un ou plusieurs partenaires (établissements, organismes de recherche, collectivités territoriales...) des projets d'infrastructures mutualisées. Ces financements pourront tout aussi bien servir à co-financer l'investissement d'infrastructures dédiées à la recherche ou à la formation.

Le financement IDEX ciblera le co-financement d'équipements intermédiaires à destination de plusieurs équipes de recherche et/ou composantes de formation différenciant par rapport aux outils de financement existants. A titre d'exemple, pour le financement d'une plateforme de soutien à la recherche dans le domaine des sciences et technologies, il pourrait s'agir d'une contribution de l'IDEX, comprise entre 500k€ et 1M€, pour des achats d'équipements qui sont actuellement impossibles ou très difficiles à faire financer via les appels d'offres nationaux ou internationaux. Mais ces montants seront adaptés pour chaque discipline scientifique.

Le programme « Actions Thématiques Stratégiques » (ATS)

Ce programme a pour objectif de donner à l'Université de Toulouse le moyen d'être un acteur dynamique de l'écosystème de l'innovation en favorisant le développement d'une recherche scientifique au meilleur niveau en Midi-Pyrénées, en synergie avec les forces industrielles et les priorités sociales et culturelles régionales. A ce jour, trois premières ATS ont été définies : l'aéronautique, l'espace et les systèmes embarqués ; la recherche pluridisciplinaire et les technologies innovantes pour un traitement novateur du cancer ; les systèmes de gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement pour l'alimentation humaine et animale, les fibres et les carburants dans un contexte de changement climatique. D'autres Actions Thématiques Stratégiques pourront être définies ultérieurement qui devraient notamment être plus centrées sur les domaines du droit ou des sciences humaines et sociales.

Les ATS ont un positionnement amont et ont vocation, en particulier, à ressourcer la recherche technologique et l'innovation. Elles doivent pouvoir faire l'objet de cofinancement de la part de partenaires, comme les industriels (par exemple, à travers l'IRT) ou encore les collectivités territoriales.

La sélection des projets au sein des programmes

Les modes de sélection des projets au sein des programmes « Recherche » seront adaptés à la spécificité de chaque programme. De manière générale, l'UT appliquera deux principes généraux : le premier est que le porteur scientifique d'un projet doit être membre d'un établissement partie prenante de l'UT ou engagé dans une démarche de recrutement ; le deuxième est que pour chaque programme le processus soit léger afin que l'effort d'expertise mis en œuvre dans le cadre de la sélection des projets financés au titre de l>IDEX reste adapté aux crédits mis en jeu par le programme.

Les processus de sélection sont adaptés en fonction des programmes :

- Concernant les programmes « blancs » (Chaires d'attractivité, Emergence, Transversalité), l'UT définira les objectifs généraux pour chacun des programmes dans une lettre de cadrage, puis le Comité d'Arbitrage IDEX mettra en œuvre le processus de sélection dans le respect des objectifs et de principes généraux définis dans le protocole. Le Comité d'Arbitrage s'appuiera sur des comités d'expertise ad hoc pour classer les projets au sein de chaque programme. Enfin il soumettra pour avis conforme ce classement et l'affectation des moyens correspondants au CA de l'UT qui pourra invalider la proposition mais en aucun cas modifier le classement.
- Pour le programme « Equipements », le choix des équipements et des plateformes se fera de façon programmatique au niveau de l'UT qui mettra en place un Comité de Prospective « Equipements », lui permettant d'animer une concertation entre cofinanceurs potentiels, organismes de recherche et collectivités territoriales. La politique d'investissement définie par le comité de prospective fera l'objet d'une concertation et

d'une communication à l'ensemble du site, après validation par le Directoire, elle sera finalement soumise au CA de l'UT. Pour être éligibles, les projets proposés devront bénéficier d'un cofinancement d'au moins 50% par des partenaires (établissements, organismes de recherche, collectivités territoriales, ...). Les dérogations au 50% de cofinancement pour des projets à petit montant seront cependant laissées à l'appréciation du CA de l'UT. Le Comité d'Arbitrage sera finalement informé de façon détaillée de l'affectation des fonds de l'IDEX réalisée dans le cadre du programme « Equipements ».

- Pour le programme « Actions Thématiques Stratégiques », le Comité d'Arbitrage IDEX mettra en œuvre un processus de sélection par appel à projets, dans le cadre d'une programmation thématique qui aura été réalisée préalablement par l'UT. Cette programmation s'effectuera au sein de Comités de Programmation (un par ATS), comprenant des représentants des établissements et des organismes de recherche et, si pertinent, des représentants des collectivités territoriales, des partenaires industriels, ou encore des Pôles de compétitivité.

Le travail réalisé par ces comités devra permettre de préciser les priorités scientifiques et technologiques qui devraient être soutenues par l'IDEX, en cohérence avec les enjeux économiques, sociétaux et environnementaux du domaine thématique considéré. Le Comité d'Arbitrage IDEX mettra alors en œuvre le processus de sélection des projets selon les priorités définies par les Comités de Programmation, dans le respect des objectifs et de principes généraux définis dans le protocole. Il soumettra pour avis conforme, le classement et l'affectation des moyens par ATS au CA de l'UT qui pourra invalider la proposition mais en aucun cas modifier le classement.

Dans le cadre d'un processus classique de gestion de programme, l'UT mettra en place, en lien avec les établissements, une gestion de la programmation de l'IDEX sur plusieurs années, définissant les formes et le calendrier de la sélection.

Etant donné l'implication potentielle des établissements dans les projets sélectionnés (mise à disposition de moyens), ces derniers seront consultés en amont et en aval du processus. En amont, pour que les établissements, qui portent un projet, puissent exprimer leur soutien au projet (avis du CS, décision du CA) et indiqué la nature de leur engagement et en aval, pour confirmer cet engagement si le(s) projet(s) est retenu et si le budget de l'établissement le permet, dans le cas où il serait sollicité.

3.2 L'Action « Formation »

En matière de formation, l'UT se donne pour objectifs de renforcer l'attractivité des formations et la réussite des étudiants en travaillant sur plusieurs paramètres : diversification des parcours de formation et organisation de parcours innovants pour améliorer l'attractivité, passerelles pour favoriser la réussite et la ré-orientation, attractivité internationale en Master, renforcement de l'employabilité des docteurs, accroissement des actions de formation continue en lien avec le tissu socio-économique, développement de l'alternance.

Pour répondre à ces objectifs, l'Action « Formation » se structure autour de cinq grands programmes : « Idefi » ; « Renforcement des études doctorales » ; « Formation interdisciplinaire en Master » ; « Parcours innovants en Licence » ; et « Formation Tout au Long de la Vie et alternance ».

Programme « Idefi »

Les IDEFI labellisés sont financés suivant les termes de la convention signée avec l'Etat et mettent en œuvre le programme déposé en s'appuyant sur l'UT et les établissements concernés ; les IDEFI peuvent être refinancés par l>IDEX au bout des 8 ans probatoires, sous conditions d'une demande faite par les CA des entités qui les composent et d'une évaluation favorable par le Comité d'Arbitrage.

Programme « Renforcement des études doctorales (Ecole des Docteurs)»

Le doctorat en France, a une image qui doit impérativement être revalorisée. Diplôme de référence dans de nombreux pays, il est trop peu attractif dans notre pays. Nous souhaitons améliorer valoriser le doctorat et améliorer les débouchés des docteurs en créant une véritable école des docteurs.

Les missions de l'École des Docteurs seront centrées autour de quatre grands piliers : mutualisation des formations, interdisciplinarité, international, relation avec le monde socio-économique et culturel. Cette école, qui ne créerait pas de nouvelles structures est le meilleur niveau pour mener à bien des missions pour lesquelles la mutualisation constitue une vraie force. Elle s'appuie sur les 15 Écoles Doctorales du site, qui sont responsables des formations disciplinaires en cohérence avec leur périmètre scientifique et leur politique.

- L'École des Docteurs est tout d'abord l'espace idoine pour mutualiser les formations que sont tenues d'organiser les écoles doctorales afin de permettre aux doctorants de valoriser leur thèse, les compétences acquises pendant la thèse, et l'insertion future. Les formations existantes seront pérennisées et enrichies et le catalogue sera centralisé et rationalisé au niveau de l'Ecole des Docteurs. Cette première pierre posera les fondations d'une École des Docteurs virtuelle. L'Ecole des Docteurs s'appuiera sur une évaluation interne et externe rigoureuse. D'une part, elle sollicitera les évaluations des instances officielles extérieures (AERES). D'autre part elle organisera l'évaluation de ses

actions et de ses formations par les doctorants, pour les faire évoluer afin de s'adapter au mieux à leurs attentes et à leurs besoins. L'avis des directeurs d'ED et des formateurs sera également pris en compte. Les échanges de bonnes pratiques seront renforcés par la participation à des réseaux constitués de collèges doctoraux de PRES au niveau national, ainsi que par la création d'un Advisory board.

- La constitution de réseaux d'écoles doctorales avec les meilleures universités d'Europe sera un axe de développement privilégié. L>IDEX financera l'organisation de workshops et de séjours de mobilités pour les doctorants dans ce cadre.
- Des ateliers seront créés pour croiser des disciplines au plus haut niveau et susceptibles de répondre aux demandes du milieu socio-économique et/ou culturel. L'École des Docteurs s'appuiera sur une évaluation interne et externe rigoureuse, à travers des instances extérieures.
- L'École des Docteurs s'attachera, afin d'améliorer la visibilité du doctorat toulousain, à développer des actions spécifiques à l'international pour les 15 ED au travers principalement d'accords cadres internationaux de l'UT (Brésil, Indonésie, Vietnam, Chine..). Ces actions pourront être la participation à des salons de promotion et de recrutement au niveau du doctorat dans les pays partenaires, le soutien à la mobilité pour tous les doctorants qui le souhaitent, l'intégration dans des réseaux, comme l'EUA, LEUR, ou l'UNICA.
- L'École des Docteurs favorisera l'insertion professionnelle des docteurs en créant des actions spécifiques vers l'entreprise, la haute-fonction publique et le milieu associatif ou culturel (Rencontres avec les entreprises, participation à des salons, ...). Elle créera un Club de partenaires de l'École des docteurs Club of interest, qui réunira des industriels et des structures soucieux de la valorisation du diplôme de doctorat et elle mettra en place un référentiel de compétences. Elle sera le point d'entrée pour les industriels de la Région pour les CIFRE, les stages en entreprises et le recrutement des docteurs. Elle réalisera des actions de communication systématiques en direction essentiellement des PME de la région Midi Pyrénées, par exemple en diffusant l'expérience des docteurs de l'Université de Toulouse faisant carrière dans des PME....

Programme « Formation interdisciplinaire en Master »

L'objectif de l'UT vise à capitaliser son acquis et son expérience en formation (essentiellement Master) pour proposer des formations pluridisciplinaires en Master conçues pour encourager l'innovation qui exige transversalité et interdisciplinarité

Les formations pluridisciplinaires incluront des programmes structurés à double majeure et des unités optionnelles sous la forme de majeures/mineures.



Les programmes à « double majeure » doivent permettre aux étudiants de diversifier leur profil et de faciliter leur insertion professionnelle. Une première expérience de double majeure a déjà été réalisée pour certaines Ecoles d'ingénieurs (INSA, INP). Il s'agit de généraliser cette approche en partant de l'évolution de la Science (développement des interfaces entre disciplines) ou des besoins socio-économiques.

Les programmes de majeure/mineure nécessiteront que l'ensemble des établissements concernés convienne d'instaurer un créneau hebdomadaire commun (une demi-journée), et de mettre en commun des moyens humains et matériels. La validation des programmes de mineures sera faite au niveau de l'UT.

Dans le cadre du rapprochement de l'Université et des Grandes Ecoles autour des formations, les établissements du site ont constitué des ateliers inter-universitaires, qui permettent de renforcer la formation pratique dans le domaine de l'ingénierie et des sciences de l'environnement en phase avec la réalité industrielle.

Ces ateliers ont une capacité d'accueil annuelle de plus de 6 500 étudiants, venant de cursus et d'horizons géographiques différents (DUT, Lpro, Licence, Master, Ingéniorat, Doctorat et Formation continue). Cette activité mobilise de l'ordre de 400 enseignants-chercheurs dans le cadre de leurs enseignements.

Ils ont en commun leur adossement à de gros laboratoires de recherche, garant d'une actualisation des connaissances, et d'une ouverture forte sur le monde de l'industrie, par des partenariats et une accessibilité facilitée (notamment avec les PME régionales). Ils offrent une formation pratique, avec des installations répondant aux normes de la profession, préparant ainsi les futurs diplômés à leur insertion professionnelle.

Ce programme de l>IDEX soutiendra, à travers des appels à projet et en cofinancement avec des partenaires, l'actualisation des équipements et le développement de nouveaux ateliers.

Programme « Parcours innovants en Licence »

Trop souvent, les formations universitaires sont mal considérées alors qu'elles permettent aux étudiants d'être au contact de ceux qui font la science d'aujourd'hui. Ce programme a pour objectif de mieux valoriser la Licence et de donner à chaque étudiant la possibilité d'atteindre son meilleur niveau de formation. Il vient en complément d'autres dispositifs que met en œuvre l'UT pour assurer la sécurisation des parcours. Ils visent à renforcer l'attractivité des formations universitaires, notamment dans les disciplines dont les étudiants se sont trop détournés luttant ainsi contre ce qui apparaît une fatalité, la désaffection pour les filières fondamentales.

Parcours innovants

Les étudiants pourront suivre des parcours de licence innovants, intégrant des objectifs pédagogiques et des charges de travail personnel renforcés, les confrontant au plus tôt à la démarche de la recherche. Des ressources académiques spécifiques seront mises en place : apprentissage par projets favorisant l'autonomie, stages en laboratoire ou entreprise dès le début du cursus, programmes internationaux en anglais.

Il sera également proposé certains parcours innovants pluridisciplinaires, élargissant l'éventail des licences qui permettront aux étudiants les plus motivés d'obtenir une licence dans deux disciplines.

Chacun de ces parcours innovants sera proposé à partir du semestre 2 afin de permettre un choix éclairé après un premier semestre à l'université et il sera possible aux étudiants engagés volontairement dans ces parcours renforcés de revenir à un parcours traditionnel en cours de Licence.

Sur les quatre prochaines années, plusieurs programmes de licences innovantes seront proposés dans les différents champs disciplinaires (science, ingénierie, sciences sociales...), avec un objectif d'atteindre un nombre significatif d'étudiants concernés par ces parcours.

Ces parcours spécifiques permettront de créer des passerelles aussi bien pour les étudiants, qu'entre les établissements partie prenante de l'UT. Ce programme est en parfaite cohérence avec les projets IDEFI – FRED et DEFI Diversité– présentés plus haut.

Aux côtés de ces parcours spécifiques, l'UT développera aussi :

- Des parcours « Rebond » en semestre 2 pour préparer la réorientation des étudiants qui sont en recherche d'une formation différente de celle qu'ils ont choisie à la sortie du baccalauréat
- Des parcours transverses entre prépas CPGE ou prépas intégrées (INSA, INP) et cursus L
- Des parcours technologiques en L3 pour faciliter l'accès au Master pour les diplômés de BTS ou DUT afin de permettre une diversification des diplômés fortement souhaitée par le secteur socio-économique

Année d'intégration de Master pour étudiants non francophones

L'objectif est ici de favoriser l'intégration d'étudiants non francophones dans les cursus de Master leur permettant une parfaite intégration scientifique, sociale et culturelle pendant les 2 années de Master. Le programme sera construit en 2 semestres : un premier semestre entièrement dédié à l'apprentissage du Français (FLE) et un second semestre mixant l'apprentissage du Français et l'intégration en dernier semestre de L3, dans la mention correspondant au Master choisi. A l'issue de cette année d'intégration les étudiants accèdent au Master et obtiennent une certification en Français.

Programme « Bonus Qualité Formation inter établissement »

Ce programme a pour objectif d'améliorer la qualité et la pluridisciplinarité des formations sur le site. Il cherche à accroître la cohérence et la visibilité de l'offre de formation, à inciter la mise en œuvre de pratiques pédagogiques innovantes, à favoriser l'émergence de formations pluridisciplinaires, à soutenir le développement de formations à vocation internationale et à développer des actions inter-établissements de formation continue.

Ce programme soutient des projets, qui s'inscrivent dans l'un des quatre thèmes suivants :

- La mise en œuvre de nouvelles pratiques pédagogiques (TICE, pédagogies actives,...) et d'accompagnement des étudiants dans l'enseignement supérieur. Il s'agit d'explorer de nouvelles pratiques pédagogiques, ou de partager des pratiques déjà éprouvées dans un établissement.
- L'émergence de nouvelles formations pluridisciplinaires sur le principe de formations bi-disciplinaires ou de parcours de formation structurés (Majeure/mineure). Il vise la création de modules d'enseignement pour élargir le spectre de compétences des étudiants et accroître leur employabilité. La mobilisation d'une équipe pédagogique pluri-établissements sera une priorité.
- Le développement de nouvelles formations à vocation internationale, comme par exemple la préparation d'un master *Erasmus Mundus*, le développement d'enseignements délivrés en langue étrangère, la préparation d'un double diplôme ou d'un diplôme conjoint...
- Le développement de nouvelles formations tout au long de la vie en lien avec le milieu socio-économique, à travers la création d'actions de formation partagées entre établissements, l'utilisation du numérique pour mieux répondre aux besoins des différents territoires, la valorisation à l'international, le transfert de bonnes pratiques.

Les projets éligibles devront proposer des compléments aux formations habilitées par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ou la Commission des Titres Ingénieurs et pour lesquels les établissements concernés auront donné leur accord au préalable. Ces projets seront sélectionnés sur la base de critères, tels que la complémentarité entre les établissements demandeurs, le nombre d'étudiants concernés par le projet et sa contribution à améliorer leur employabilité ou encore, les retombées pour la promotion du site.

Programme « Formation Continue et Validation des Acquis de l'Expérience »

Ce programme a pour objectif d'accroître fortement la place de l'université de Toulouse dans la formation tout au long de la vie, et mettra en œuvre trois grands types d'actions :

- La lisibilité de l'offre par la mise aux normes du catalogue de formation continue, en intégrant les besoins de la VAE positionnés sur le portail VAESUP et en développant une politique de communication commune.
- Une démarche de réseau de la formation continue universitaire, en lien avec les spécificités géographiques de la région et le Schéma Régional d'Enseignement

Supérieur et de Recherche. Il s'agira également de déterminer les conditions d'une certification de la formation Continue de l'UT.

- Des démarches innovantes en matière de Formation Continue, à travers des actions inter-établissements ou encore l'utilisation du numérique pour mieux répondre aux attentes des différents territoires.

3.3 L'Action « International »

A travers ses membres, l'UT dispose de nombreux partenariats de recherche internationaux, ainsi que d'une offre de formation fortement internationalisée (doubles diplômes, principalement avec des universités européennes, Masters enseignés en anglais, programmes Erasmus Mundus, ou encore formations délocalisées en pays étranger).

L'Action « International » de l>IDEX doit permettre à l'UT de franchir une nouvelle étape pour l'attractivité et l'internationalisation du campus. L'UT vise quatre principaux objectifs :

- augmenter de manière sensible le nombre de doctorants étrangers, d'enseignants et de chercheurs étrangers de haut niveau sur le site de Toulouse ; développer la mobilité sortante vers des zones nouvelles (Chine...) ;
- développer des partenariats structurants (chaires conjointes, double-diplômes, structures de recherche internationale) et amplifier les partenariats existant avec les meilleures universités mondiales ;
- cibler les pays émergents, nouer des liens pérennes avec des institutions pilotes dans ces zones et y implanter à partir de 2016 un Campus UT de formation et de recherche ;
- devenir un acteur fort au sein de l'Europe des savoirs, par une politique de réseaux et en se dotant d'outils permettant l'accès aux financements européens.

Les principaux programmes développés dans le cadre de cette action sont :

- La création de deux antennes de coopération expérimentales en Asie et en Amérique Latine. Ces deux antennes pionnières auront notamment pour mission d'assurer la promotion du site, d'augmenter les flux d'étudiants et de jeunes chercheurs vers l'UT et de développer les échanges avec le site (mobilité sortante et double diplôme). En 2016, après une évaluation des résultats et des perspectives de ces antennes, l'UT implantera en Asie ou en Amérique latine un Campus *offshore*, véritable plateforme régionale où des étudiants et chercheurs de l'UT en mobilité seront associés au vivier d'excellence local dans des programmes de formation et de recherche ciblés (ingénierie, aéronautique, économie ...)
- Le développement d'outils pratiques d'intégration institutionnelle, culturelle et linguistique à destination des publics étrangers (étudiants, doctorants et chercheurs). Un

package nommé « Toul'Box » sera créé, regroupant des prestations de formation linguistique au français, d'accueil à l'aéroport, d'aide au logement (guichet de réservation / garantie des baux...) ou encore, d'aide aux formalités administratives (notamment dans les relations avec les services préfectoraux).

- La mise en place d'une cellule d'appui aux projets européens et internationaux (Cellule Europe +). Les principales missions de la Cellule seront de réaliser une veille stratégique des appels à projets, la diffusion des informations et la mise en réseau des équipes de l'UT mobilisées. Elle apportera également un appui à l'ingénierie des projets et à la présence dans les circuits institutionnels de décision, auprès des financeurs.
- Le développement de relations partenariales avec d'autres pôles d'excellence labellisés en Europe (notamment en Espagne et en Allemagne).
- Un programme de développement des formations de niveau Master en anglais, qui permettra d'acquérir une dimension internationale crédible notamment dans la compétition avec les universités du monde anglo-saxon.
- Une politique active de partenariats avec des bailleurs étrangers (publics ou privés) ou des organismes finançant la mobilité étudiante, afin d'accroître le flux de doctorants internationaux vers notre site.

La Direction des Relations Internationales de l'UT sera en charge de la mise en œuvre de ces programmes, ainsi que de la mise en cohérence des actions existantes au sein des collèges et composantes de l'UT. Cette mise en cohérence vise la mise en place d'une organisation de site, intégrant les 17 guichets aujourd'hui ouverts aux étudiants et invités étrangers.

3.4 L'action « Vie de Campus »

L'attractivité d'un campus s'appuie sur les équipements et les services rendus aux étudiants et aux personnels du site, ainsi qu'à sa capacité à intégrer de manière efficace ses nouveaux recrutés. Plusieurs actions ont déjà été mises en place et d'autres programmes, comme le Plan Campus, concourent également à l'amélioration de la vie sur le campus. En complémentarité avec ces initiatives, l'action « Vie de Campus » a pour objectifs d'accroître la cohésion et l'attractivité du site, d'améliorer la qualité de la vie des étudiants et des personnels, de rendre les campus plus fonctionnels et plus humains et d'améliorer l'accès à une offre de service de qualité.



L'action se structure autour de quatre programmes : « le soutien aux nouveaux entrants » ; « un fonds de soutien aux initiatives étudiantes » ; « Un projet culturel de l'UT » et « le développement d'une université numérique ».

Le programme « Soutien aux nouveaux entrants »

Ce programme s'inscrit dans une ambition plus large de l'Université de Toulouse pour accroître l'attractivité par la qualité de l'accueil et l'intégration des maîtres de conférences et chercheurs, récemment recrutés. L'objectif général est de permettre aux nouveaux recrutés d'origine extérieure au site d'être opérationnels plus rapidement, notamment en matière de recherche, en soutenant leur installation pendant les deux premières années.

Si plusieurs établissements ont déjà mis en place des actions spécifiques, l'UT se donne pour ambition de développer des actions coordonnées entre établissements pour accroître ainsi l'attractivité générale du campus.

Les financements de l>IDEX participeront à cette ambition, en soutenant des actions prototypes, entre établissements, permettant de tester des bonnes pratiques déjà présentes sur le site ou des nouvelles solutions pour l'accueil des nouveaux entrants (allègement du service d'enseignement, soutien financier pour la recherche, soutien à la mobilité internationale...). Sur ces différents points, le financement de l>IDEX ne pourra être engagé que si les modalités de soutien et les critères proposés par les établissements sont validés par le Comité d'Arbitrage dans la perspective de l'amélioration de l'attractivité et d'une démarche de recrutement au meilleur niveau.

Le programme « Fonds de soutien aux initiatives étudiantes dans un cadre interuniversitaire »

L'objectif de ce programme est de permettre aux étudiants de devenir des acteurs de la vie universitaire, en soutenant financièrement des projets à destination de la communauté universitaire ou de la collectivité. Il s'agit de pérenniser une action existante, gérée au sein du Département Formation et Vie Etudiante du PRES et qui permettra de soutenir des projets dans les domaines culturel, scientifique, sportif, accueil international, citoyenneté, ou encore humanitaire (actions de communication au retour).

Les projets seront présentés par un groupe ou une association d'étudiants, mobilisant des étudiants appartenant à plusieurs établissements de l'Université de Toulouse. Ces projets devront avoir des retombées d'intérêt général pour la communauté universitaire de Midi-Pyrénées, ou s'inscrire dans le cadre de l'engagement citoyen au service de la collectivité.

Le programme « Projet culturel de l'Université de Toulouse »

L'université de Toulouse a une politique culturelle qui est l'accessoire indispensable de ses activités d'enseignement et de recherche et qui exige un accompagnement pour passer de la

simple animation, à une mission universitaire plus fondamentale. C'est pourquoi, le projet culturel propose de sensibiliser les filières et réseaux, autour de trois objectifs :

- Proposer des dispositifs qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie et à une meilleure insertion de chaque étudiant dans son campus, à travers le développement de la pratique en amateur, d'initiatives artistiques et culturelles interuniversitaires.
- Expérimenter et se confronter aux formes contemporaines de l'art, à travers des actions, comme la diffusion du spectacle vivant, le partage interuniversitaire de résidences d'artistes de courtes durées, ou encore, la mise en place de Partenariats et Médiations de l'Université, avec les institutions culturelles régionales, nationales et internationales pour partager cimaises et salles de diffusion.
- Favoriser l'attractivité du site universitaire toulousain et des autres sites en région, par une politique de communication réactive, fondée sur les technologies numériques et un travail éditorial singulier sur support papier ou radiophonique.

Ce projet culturel s'appuie sur les grands axes des politiques culturelles développés par l'Etat et par les collectivités territoriales. Il sera mis en œuvre en partenariats avec les collectivités locales et en lien avec le volet Vie étudiante du Contrat quinquennal.

Le programme « Développement d'une université numérique »

En s'appuyant sur l'existant (infrastructure réseau, contenus, plateformes), l'UT se donne pour objectif de généraliser les modalités d'accès à une offre enrichie de contenus numériques, quel que soit le lieu, le moyen ou le moment. Alors que plusieurs groupements d'universités dans le monde joignent leur force pour développer fortement l'enseignement à distance en s'appuyant sur les toutes nouvelles technologies (Edx par exemple), l'UT veut se donner les moyens de développer une offre du même niveau.

Elle a également pour ambition d'enrichir le dialogue pédagogique entre les acteurs du numérique et les équipes pédagogiques, de participer à l'effort national pour bâtir et urbaniser des systèmes d'information et de gestion de la recherche de site, de favoriser l'interopérabilité et les échanges entre systèmes et d'organiser une offre cohérente et exhaustive de contenus scientifiques numériques associée à une politique de qualité des services.

Pour relever ces défis, l'Université de Toulouse devra renouveler en profondeur son modèle organisationnel du numérique. La première étape consistera à bâtir une stratégie numérique de site en élaborant un schéma directeur donnant un cadre stratégique d'actions pour le développement de nouveaux services et usages pour les six à huit prochaines années. Parallèlement sera entreprise la clarification du mode de gouvernance et la mise en cohérence de l'organisation de l'ensemble des structures « support » des systèmes d'information du site.

4. Ressources humaines

La mise en place d'une politique sociale et de ressources humaines commune à l'ensemble des établissements du site est un des grands projets qui devra être démarré après la construction de l'Université fédérale.

Elle s'appuie sur le principe général que l'efficacité, le rayonnement et l'attractivité du site repose sur la qualité du travail de tous les personnels : enseignant, chercheurs, techniciens et administratifs. Les RH ont un rôle déterminant à tous les niveaux composants l'UT car elles ont pour mission de veiller à la juste adéquation entre les compétences des personnels, les moyens mis en œuvre et les objectifs visés. Cette adéquation est non seulement la clef du succès des projets mais aussi celle de la qualité de l'accomplissement professionnel et personnel. L'apport des RH concerne donc les modalités de recrutement mais aussi la gestion des compétences du personnel sur l'ensemble du périmètre de l'UT et tout au long de la carrière de chacun.

L'UT pourra apporter aux établissements fédérés un soutien à la gestion des personnels par la construction d'une vision d'ensemble (et à chaque niveau) des compétences existantes dans l'ensemble que constitue les personnels de l'UT afin de savoir identifier et mobiliser au mieux les compétences et assurer le développement des trajectoires professionnelles de chacun au sein de l'ensemble des établissements fédérés de l'UT. Il s'agira également d'assurer le maintien et le développement des compétences nécessaires à l'UT par un suivi des formations et des évolutions de postes et de responsabilités tout au long de la carrière des personnels techniques et administratifs. L'UT devrait également favoriser les parcours de mobilité inter-établissements pour que les compétences puissent essaimer plus facilement. Connaître les ressources humaines pour mieux les mobiliser devrait également aider à la mise en place de projets transversaux et pluridisciplinaires. Parallèlement, l'UT pourrait organiser le retour d'expérience pour capitaliser et partager les résultats obtenus sur les actions pilotes réalisées en RH dans les établissements fédérés. Enfin d'une façon plus générale, pour la phase de mise en place de l'UT une démarche générale d'accompagnement humain des évolutions du site et d'amélioration des conditions de travail devra être mise en place pour l'ensemble du personnel.

5. Calendrier prévisionnel et maquette financière

5.1 Le calendrier de mise en œuvre

Élément à mettre en place	Echéance envisagée
Création du Comité d'Arbitrage IDEX	Premier trimestre 2013
Elaboration de la lettre de cadrage par le PRES à l'intention du Comité d'Arbitrage IDEX	Premier trimestre 2013
Recrutement de trois directeurs sectoriels (Recherche et Formation et Relations Internationales) au PRES	Premier semestre 2013
Mise en place de l'Assemblée de la Communauté	Premier semestre 2013
Elaboration d'une charte de principes fondateurs pour la future UT	Premier semestre 2013
Lancement de la première campagne de sélection des actions IDEX	Deuxième trimestre 2013
Elaboration des nouveaux statuts juridiques de l'UT	Deuxième semestre 2013 (après la nouvelle loi)
Mise en place de l'UT	2014
Négociation du contrat quinquennal MESR	2014

5.2 La maquette financière (en construction)

Nom du programme ou de l'action	Ordre de grandeur du montant à affecter sur 4 ans
Chaires	18M€
Equipements	7,2M€
ATS	7,2M€
Emergence	3,6M€
Transversalité	1,8M€
Labex	39M€
Idefi	6,6M€
Formation	4,6M€
Vie de Campus	3,6M€
Ecole des Docteurs	3,6M€
Accueil des nouveaux entrants	3,6M€
International	2,7M€
Fonctionnement UT	5,4M€
Somme totale : 106,9M€	
Cet arbitrage financier est à affiner afin d'obtenir une somme égale à 102,3M€.	